

## Communiqué de presse publié à l'issue de la première session du Conseil spécial de ministres de la CECA (Luxembourg, 10 septembre 1952)

**Légende:** Communiqué de presse publié à l'issue de la première session du Conseil spécial de ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), tenue à Luxembourg du 8 au 10 septembre 1952.

**Source:** Projet. Procès-verbal de la première session du Conseil tenue à Luxembourg du 8 au 10 septembre 1952, PV Col 1/52. Luxembourg: Conseil de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, 22.09.1952. 12 p. "Annexe IV. Communiqué de presse".

Archives centrales du Conseil de l'Union européenne, B-1048 Bruxelles/Brussel, rue de la Loi/Wetstraat, 175.

**Copyright:** (c) Union européenne

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/communique\\_de\\_presse\\_publie\\_a\\_l\\_issue\\_de\\_la\\_premiere\\_session\\_du\\_conseil\\_speciale\\_de\\_ministres\\_de\\_la\\_ceca\\_luxembourg\\_10\\_septembre\\_1952-fr-eb244265-4fb9-4619-9871-2e778f518143.html](http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_publie_a_l_issue_de_la_premiere_session_du_conseil_speciale_de_ministres_de_la_ceca_luxembourg_10_septembre_1952-fr-eb244265-4fb9-4619-9871-2e778f518143.html)

**Date de dernière mise à jour:** 17/08/2015

## Communiqué de Presse publié à l'issue de la première session du Conseil tenue à Luxembourg du 8 au 10 septembre 1952

La première session du Conseil des Ministres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier s'est tenue les 8, 9 et 10 septembre 1952 à Luxembourg. Tous les Etats membres étaient représentés par leurs Ministres des Affaires Etrangères et de l'Economie. A l'issue de cette session, s'est tenue une conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Etats représentés.

Le Conseil des Ministres de la Communauté a réglé tous les points de son ordre du jour. Le Conseil des Ministres a établi, en particulier, son règlement, a constitué un Secrétariat et nommé M. Christian CALMES (Luxembourg) secrétaire du Conseil.

Les Ministres ont fixé les détails du statut des membres de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

M. MONNET, Président de la Haute Autorité, a rendu compte au Conseil des Ministres des travaux déjà effectués par la Haute Autorité et de ceux qu'elle prévoit. Le président de la Haute Autorité a, en outre, fait un rapport sur les prises de contact qu'il a eues avec les Gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, en vue de leur association à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Le résultat de ces entretiens a été l'établissement de missions permanentes de ces gouvernements auprès de la Communauté.

Enfin, le Conseil des Ministres a discuté des questions prévues par la Convention relative aux dispositions transitoires du Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et concernant les rapports avec les pays tiers et les autres organisations internationales. L'Ambassadeur Suetens (Belgique) a été chargé de préparer les négociations avec les Etats signataires du GATT. Le Conseil des Ministres a décidé en outre d'établir une Commission chargée des questions relatives aux accords commerciaux.

La Conférence des Ministres des Affaires Etrangères a décidé de confier aux membres de l'Assemblée de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, complétée par des membres cooptés, la tâche d'élaborer un projet de traité créant une Communauté Politique Européenne. A cet effet, les Ministres des Affaires Etrangères se sont inspirés d'une proposition franco-italienne de l'article 38 du Traité sur la Communauté Européenne de Défense, de la résolution No. 14 de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe en date du 30 mai 1952, et des propositions du Gouvernement britannique tendant à l'établissement d'une étroite liaison entre les Communautés supranationales et le Conseil de l'Europe.

Enfin les Ministres des Affaires Etrangères de France et d'Allemagne ont mis la Conférence au courant de l'état de leurs conversations sur une solution européenne du problème de la Sarre. Le président du Conseil italien, M. de Gasperi, a souligné l'importance d'une solution de la question sarroise pour l'organisation de l'Europe. Ces déclarations ont rencontré l'assentiment du Conseil.

Conformément à l'ordre alphabétique, le Chancelier fédéral M. ADENAUER a présidé les séances.